

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**RÉUNION DU 08 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de Seychalles après convocations légales en date du 01 juillet 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	M. Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr COSSON Alain
- Mme OLIVON Anne-Marie donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET, Mr Bernard FRASIAK

VOTE : En exercice : 35 Présents : 28 Représentés : 4 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : habitat – abondement aux aides de l'anah dans le cadre de l'oaph-ru

**HABITAT – ABONDEMENT AUX AIDES DE L'ANAH DANS LE
CADRE DE L'OPAH-RU**

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article L.303-1 et L. 321-1 et suivants, R. 321- 1 et suivant du Code de la construction et de l'habitation ;
- VU le Plan Climat Air Energie Territorial ;
- VU la convention cadre Petites Villes de Demain, valant Opération de Revitalisation de territoire (ORT) prise en application de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation adoptée par délibérations du 2 octobre 2023 (Commune de Lezoux) et du 3 octobre 2023 (Communauté de communes Entre Dore et Allier)
- VU la délibération du Conseil municipal de Lezoux du 8 avril 2024 autorisant la signature de la convention OPAH-RU ;
- VU la délibération du Conseil communautaire du 9 avril 2024 autorisant la signature de la convention OPAH-RU ;
- VU la convention OPAH-RU en date du 18 juillet 2024 ;
- VU la délibération n°08 du 25/11/2024 instaurant le règlement d'attribution des aides complémentaires à l'ANAH dans le cadre de l'OPAH-RU ;
- CONSIDERANT que le dossier reçu est complet et respecte le règlement d'attribution ;
- CONSIDERANT que le dossier est pour un propriétaire bailleur ;

Madame la Présidente rappelle que la communauté de communes s'est engagée depuis le 18 juillet 2024, aux côtés de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) et de la commune de Lezoux dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) d'une durée de 5 années (2024-2029). Celle-ci porte sur un périmètre défini sur le centre ancien de Lezoux.

La communauté de communes a mise en place des abondements dans le cadre de l'OPAH-RU tout comme dans le PACTE territorial pour le reste du territoire.

Dans le cadre du volet précarité énergétique de l'OPAH-RU, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 % du montant des travaux pour le dossier suivant :

N° Dossier	commune	montant travaux HT	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	Part de sub
63021126	Lezoux	98 280,00 €	35 000,00 €	6 500,00 €	44 750,00 €	42%

Pour rappel, la subvention de la communauté de communes est plafonnée à 6 500€, et un abondement de la commune de Lezoux de 5%.

AR Prefecture

063-246301097-20250708-20250708_07-DE
Reçu le 09/07/2025

CCEDA
CC 08/07/2025
(07)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

